

COMITÉ SYNDICAL

Demande de subvention pour le SIRTOM de la région d'Apt au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 dans le domaine des projets environnementaux

Nombre de votants : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abs : 0

Adopté à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, au siège administratif du SIRTOM de la Région d'Apt, sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire.

Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Sonia DUHAYER, Pascal RAGOT, Jean-Marcel GUIGOU, Marie Christine MANGEOT, Michel HAMEAU, Corinne MIETZKER, Gilles FERRAND, Didier PERELLO, Lucien AUBERT, Francis FARGE, Michel BORDE, Jean-Pierre BOYER, Luc MILLE, Yves MARCEAU, René ARNAL, Christophe CASTANO,

Etaient Présents SANS voix délibératives :

Frédéric SACCO, Cécile CRU-MARKOVITCH.

Étaient absents :

Vincent DEMEYERE, Patrick DEVAUX, Louis SADOUL, Rémy LANDIER, Rafaël CARDONA, J Sébastien ALEXANDER, Olivier ORSINI, Nadine SARTO, Patricia RICHARD, Mauricette CENCIARELLI, Maurice JEAN, Amaury JAUBERT, Richard GAUTIER, Jacques CLERICI, Solange FOUVET, Patrice FOURNIER, Josiane DEFLAUX, Yves LERNOUT, Christian MALBEC, Patricia HAESEVOETS, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Jean Louis ARMAND, Isabelle BREST, Thierry ESTELLE, Nathalie RICHAUD, Benoît AUDE, José Devaux, Jean-Claude CHOPIN, Frédéric ROUX, Paul BLANC,

Communauté de communes Ventoux-Sud :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Gérard UGHETTO, Frédéric PASTEL,

Était Présent SANS voix délibératives :

Jean Noël LEUCK



Étaient absents :

Magali MALAVARD, Francis JOUVE, Éric POPEE, Serge CAPDEGELLE, Éric AUBERT, Dominique ROUX BARBAUD, Cyril FALQUES, Pascal REYNIER, Catherine LECLERC, Sophie RAVAUTE

Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

Claude SILVESTRE

Étaient absents :

Jacques MACHEFER, Delphine CRESP, Pascal JUNIK, Richard KITAEFF, Véronique MILESI, Aurore STELLA, Michel NOUVEAU, Patrick SINTES, Jean-François DUBOIS, Bernard BIRRO, Claire ARAGONES, Thibaut BRADY, Yoann POBES

Le SIRTOM de la région d'Apt a lancé dès 2022 une opération dédiée au déploiement des conteneurs enterrés sur son territoire. Il exerce une compétence d'autorité organisatrice pour cette opération

Les objectifs de cette action s'inscrivent dans une démarche environnementale de développement durable en favorisant le tri des déchets recyclables collectés.

Monsieur le Président informe ci-après de la catégorie d'opération prioritaire éligible pour le SIRTOM au titre de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR) pour l'année 2023.

Ce projet a donné lieu aux réalisations finalisées suivantes :

- Onze communes ont bénéficié de l'installation ;
- 89 emplacements sont terminés.

Afin de poursuivre ces implantations, nous sollicitons une aide financière pour mener à bien la finalisation de ce projet. Le projet de réalisation est le suivant :

- Sept communes doivent encore bénéficier de ces installations ;
- 18 emplacements sont à réaliser.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel détaillé proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :



PLAN DE FINANCEMENT

Opération de valorisation de la collecte des déchets		Montant H.T.	Taux
Fournitures de conteneurs enterrés		523 765,00 €	
Travaux de VRD		190 460,00 €	
Total fournitures et travaux		714 225,00 €	100,00%
Participation CCPAL uniquement sur les conteneurs enterrés		160 000,00 €	22,40%
État DETR (50%) plafonné à 700 000€		350 000,00 €	49,00%
TOTAL financement public		510 000,00 €	71,41%
SIRTOM	Autofinancement	204 225,00 €	28,59%

DÉTAIL Prévisionnel de l'OPÉRATION

DETAIL OPÉRATION	Entreprise	523 765,00 €	TTC
Conteneurs enterrés	CONNECT SYTEE	523 765,00 €	628 518,00 €
VRD	ATEA	190 460,00 €	228 552,00 €
TOTAL		714 225,00 €	857 070,00 €



**LE COMITE SYNDICAL
OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

ARTICLE 1 : ADOPTE l'opération de mise en place des conteneurs enterrés sur le territoire du SIRTOM pour la période 2023-2024 et les modalités de financement ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette opération. Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**LE PRESIDENT
Lucien AUBERT**

